

TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

LA RÉNOVATION DES PROGRAMMES DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE LA NOUVELLE VOIE PROFESSIONNELLE

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi le 12 septembre 2018 par le ministre en charge de l'Éducation nationale dans le but d'élaborer de nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la future voie professionnelle, ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves. Onze groupes d'experts ont ainsi été constitués. Composés d'un inspecteur général, d'inspecteurs de l'éducation nationale et de professeurs de lycée professionnel, les groupes d'élaboration des projets de programme de CAP et de la classe de seconde du baccalauréat professionnel rendront leurs propositions au CSP à la mi-janvier. Les projets de programme de première et terminale sont, eux, attendus pour le mois d'octobre 2019.

Une fois remis au ministre, ces programmes entreront dans une phase de consultation numérique auprès des équipes éducatives. Enfin, les projets de programme arrêtés par le ministre seront ensuite présentés en commission spécialisée des lycées puis soumises à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation. La publication des nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la voie professionnelle est prévue au mois de mars 2019.



La liste des programmes rénovés

Les projets de programme en enseignement général sont communs à toutes les spécialités de diplômes d'un même niveau de formation.

Français

Histoire-géographie

Éducation morale et civique

Mathématiques

Physique-chimie

Arts appliqués et cultures artistiques

Langues vivantes étrangères

Éducation physique et sportive

Prévention Santé Environnement

Économie gestion/économie droit

Des programmes articulés avec les principales caractéristiques de la transformation

Pensés pour être lisibles par les élèves et les familles, les projets de programme offriront des possibilités diverses de mise en œuvre en classe et d'adaptation de manière à promouvoir et enrichir la réflexion didactique et la liberté pédagogique des professeurs autour des principales caractéristiques de la transformation de la voie professionnelle comme les enseignements en co-intervention ou la réalisation du chef-d'œuvre. Pour les enseignements en co-intervention, des thématiques, des objets de travail pourront être identifiés pour faciliter le travail d'ingénierie pédagogique des enseignants.

Plus d'information sur la section du site internet du ministère consacrée à la présentation des actions du conseil supérieur des programmes :

http://www.education.gouv.fr/cid133972/elaboration-des-projets-programme-enseignement-general-nouvelle-voie-professionnelle.html



Et les programmes des enseignements professionnels ?

Les programmes des enseignements professionnels des spécialités de baccalauréat ou de CAP sont rénovés en fonction de l'évolution des métiers: chaque référentiel de diplôme détaille les activités que le diplômé pourra exercer dans les premières années de sa vie, les compétences professionnelles nécessaires et les épreuves d'évaluation qui y sont attachées. La rénovation des référentiels repose sur des demandes émanant le plus souvent des branches professionnelles, qui font valoir des évolutions économiques, technologiques et de l'emploi nécessitant rénovation. Chaque année, un programme de travail est ainsi établi selon les besoins de création ou rénovation des référentiels de diplômes. Tous les référentiels nécessitent un avis conforme des « commissions professionnelles consultatives », qui comprennent notamment des représentants d'organisations d'employeurs et de salariés.